

=====

SYNDICAT MIRABEL-PIEGROS-AOUSTE-SAILLANS
(S.M.P.A.S EAU & ASSAINISSEMENT)

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 12
Nombre de Conseillers en exercice : 12
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 12

Le six décembre deux mille vingt-deux à dix-huit heure, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en son siège, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 25 novembre 2022

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Sylvain FRANCOIS, Julie MEURANT, Gilles MAGNON, Raymond MARION-FERRIER, Richard GUIELMINI, Fabien SYLVAIN, Sébastien CHOUPAS, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurence ALGOUD.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Richard GUIELMINI

Objet : Décision modificative n°2 budget annexe (61102)
N°2022-12-06-08

Concernant le budget annexe, suite à une erreur d'imputation comptable, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (exploitation)	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (exploitation)	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	500,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	7 244,30 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-458101 : CONVENTION MANDAT PLC RESEAUX EP	0,00 €	0,00 €	7 244,30 €	0,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 244,30 €	0,00 €	7 244,30 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	7 244,30 €	0,00 €	7 244,30 €	0,00 €
Total Général		-7 244,30 €		-7 244,30 €

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Conforme au registre des délibérations,
Mirabel et Blacons, le 08/12/2022

Le Président
Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le :
08/12/2022 et publication le : 08/12/2022, Le Président

